

FONDATION NAPOLEON

**7 rue Geoffroy Saint Hilaire
75005 PARIS**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2012

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 mai 2013

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF

- BILAN PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

- ANNEXE

FONDATION NAPOLEON

BILAN ACTIF		
	AU 31.12.2012	AU 31.12.2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 335 715,60	5 335 715,60
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	5 335 715,60	5 335 715,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 074 904,84	7 906 312,82
<i>Immobilisations corporelles</i>	8 499 848,91	8 937 454,69
<i>Amortissements</i>	-424 944,07	-1 031 141,87
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 000,00	40 919,76
ACTIF IMMOBILISE	<u>13 416 620,44</u>	<u>13 282 948,18</u>
STOCKS	7 279,33	941,83
CREANCE D'EXPLOITATION	2 294,95	70,25
<i>Autres créances</i>	2 294,95	70,25
CREANCES DIVERSES	52 204,78	113 900,17
<i>Créances diverses</i>	52 204,78	113 900,17
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 213 639,97	5 006 944,43
<i>Autres titres</i>	5 417 438,25	5 417 517,13
<i>Provision pour dépréciation</i>	-203 798,28	-410 572,70
DISPONIBILITES	113 381,16	874 467,50
COMPTES DE REGULARISATION	2 808,31	2 441,64
ACTIF CIRCULANT	<u>5 391 608,50</u>	<u>5 998 765,82</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>18 808 228,94</u>	<u>19 281 714,00</u>

FONDATION NAPOLEON

BILAN PASSIF

	AU 31.12.2012	AU 31.12.2011
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES	14 022 447,53	14 022 447,53
RESERVES	8 070 974,32	8 070 974,32
<i>Réserves statutaires</i>	<i>1 352 420,51</i>	<i>1 352 420,51</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>6 718 553,81</i>	<i>6 718 553,81</i>
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-4 039 353,17	-3 550 008,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 459,09	-489 344,33
FONDS PROPRES	18 083 527,77	18 054 068,68
PROVISIONS	0,00	87 114,00
FONDS DEDIES	422 584,44	896 124,58
DETTES AUPRES ETS DE CREDIT	0,00	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	212 046,46	172 848,61
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>212 046,46</i>	<i>172 848,61</i>
DETTES DIVERSES	90 070,27	71 558,13
DETTES	302 116,73	244 406,74
TOTAL DU PASSIF	18 808 228,94	19 281 714,00

FONDATION NAPOLEON

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011
<i>Ventes</i>	6 449,06	4 543,31
<i>Autres produits</i>	1 414 518,80	1 222 627,55
<i>Reprise sur provision exploitation</i>	87 114,00	0,00
I-PRODUITS D'EXPLOITATION	1 508 081,86	1 227 170,86
<i>Autres achats et charges externes</i>	1 465 820,09	661 626,64
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	66 386,69	64 715,51
<i>Salaires et traitements</i>	538 709,53	568 682,41
<i>Charges sociales</i>	354 130,34	296 759,36
<i>Dotations aux amortissements d'immobilisations</i>	24 788,89	17 568,80
<i>Dotations aux provisions</i>	0,00	87 114,00
<i>Autres charges</i>	1 389 392,83	436 508,86
II-CHARGES D'EXPLOITATION	3 839 228,37	2 132 975,58
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	<u>-2 331 146,51</u>	<u>-905 804,72</u>
<i>Prod. Financ. Autres intérêts</i>	1 139 028,29	1 252 821,54
<i>Prod. Financ.reprises s/provisions</i>	283 652,03	22 952,15
<i>Prod. Financ. Nets/cessions val.mob. de placement</i>	645 857,68	490 544,02
V-PRODUITS FINANCIERS	2 068 538,00	1 766 317,71
<i>Ch. Financ. dotation aux amort. et provisions</i>	0,00	0,00
<i>Ch. Financ. nettes/cessions VMP</i>	100 222,28	212 494,53
<i>Dotations provisions VMP</i>	76 877,61	357 731,62
<i>Autres charges financières</i>	0,00	0,00
IV-CHARGES FINANCIERES	177 099,89	570 226,15
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	1 891 438,11	1 196 091,56
RESULTAT COURANT	<u>-439 708,40</u>	<u>290 286,84</u>

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011
<i>Produits exceptionnels s/ opérations en capital</i>	10 100,00	100 000,00
<i>Produits exceptionnels s/ opérations de gestion</i>	0,00	0,00
<i>Produits sur exercices antérieurs</i>	0,00	0,00
VI-PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 100,00	100 000,00
<i>Charges exceptionnelles s/opérations en capital</i>	14 472,65	53 357,16
<i>Charges exceptionnelles s/opérations de gestion</i>	0,00	347,66
VII-CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 472,65	53 704,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-4 372,65	46 295,18
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>	326 846,42	874 589,56
<i>Engagements réalisés sur ressources affectées</i>	800 386,56	48 663,21
TOTAL DES PRODUITS	4 387 106,42	3 142 151,78
TOTAL DES CHARGES	4 357 647,33	3 631 496,11
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>29 459,09</u>	<u>-489 344,33</u>
Les contributions volontaires sont valorisées à (selon la méthode décrite en annexe)	63 120,00	90 720,00

FONDATION NAPOLEON

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 18 808 228.94 euros, et au compte de résultat dégageant un excédent de 29 459.09 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a été marqué par le déménagement de la Fondation dans son nouveau siège social au 7 rue Geoffroy Saint Hilaire, Paris 5^{ème}, intervenu le 3 juillet 2012.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, les ressources immobilières classées en résultat d'exploitation (qui s'élevaient à 126 K€ en 2011) et en résultat financier (pour 235 K€ en 2011) et les ressources financières provenant des revenus du legs Lapeyre gérés par la fondation de France (900 K€ en 2011) ont été regroupées dans une ressource unique comptabilisée dans le résultat financier. En 2012, ce montant s'élève à 1 000 K€

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, prévus par la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat (article 5-11 et 19-9) et les statuts homologués par le Conseil d'Etat, ont été établis et présentés conformément aux principes définis notamment par le règlement n° 99-01 du Comité de Réglementation Comptable (C.R.C.) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Modalités pratiques de première application des nouvelles règles comptables :

Lors de la première application, en 2005, des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation, et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux petites et moyennes entités, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

III - FONDS PROPRES

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

	EUROS
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 249 094 €
Usufruit du patrimoine foncier	2 086 667 €
Collection M. LAPEYRE	6 512 249 €
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437 €
TOTAL	14 022 447 €

IV - FONDS DEDIES

A la demande du Ministère des affaires étrangères et européennes, la Fondation Napoléon a accepté d'être partenaire dans l'appel au mécénat pour le projet de rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène et gestionnaire des contributions privées étant précisé que l'Etat, en sa qualité de propriétaire, financera une part significative de cet investissement estimé à environ 1 ME, et au moins 50 % du total.

C'est ainsi que le 3 novembre 2010, la Fondation Napoléon a lancé avec l'Association Le Souvenir Napoléonien la souscription qui est prolongée en 2012 visant à susciter la générosité du public pour réunir la somme manquante afin de sauver la Maison de Napoléon à Sainte-Hélène.

A ce titre le montant des fonds dédiés au 31 décembre 2012 s'élève à 422 584 €.

Sauver la Maison de Napoléon à Sainte-Hélène	Fonds à engager en début d'exercice	Dons reçus	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
2010		84 927 €	14 429 €	70 198 €
2011	70 198 €	874 589 €	48 663 €	896 124 €
2012	896 124 €	326 846 €	800 386 €	422 584 €

Les dons reçus et les frais engagés au 31/12/2012 sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les engagements à réaliser sur les ressources affectées sont désormais présentés sous le résultat exceptionnel dans les comptes annuels de la Fondation au titre de 2012.

Les frais engagés au cours de l'exercice 2012 sont les suivants :

Dépenses par postes	2012	2011	2010
Subvention MAE	700 000		
Frais travaux intérieur Longwood & meubles	64 100	20 000	
Frais consultant	20 332		
Achat tapisserie intérieur Longwood		7 714	
Supports (plaquettes, diplomes, médailles)	8 660	4 956	13 859
Frais de mission et réception	138	4 268	534
Charges salariales	4 642	7 822	
Frais administratifs (logiciel, papeterie, etc.)	2 145	3 576	
Divers	121	117	
Frais bancaires	248	210	36
Total	800 386	48 663	14 429

Une autre opération de restauration de patrimoine a été initiée en 2012 visant à restaurer l'hôtel de Salm. Un donateur unique a souhaité affecter les fonds ci-dessous à cette opération :

Restauration Grande Chancellerie	Fonds à engager en début d'exercice	Dons reçus	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
2012	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €

Le don reçu d'un million d'euros a fait l'objet d'un mécénat de la Fondation Napoléon pour sa totalité. Ce produit et cette charge ont tous deux été comptabilisés, sur l'exercice 2012, en résultat d'exploitation.

V - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2012 comme suit :

	Estimation au 31/12/2012	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2012
- Valeurs mobilières de placement (Fondation de France nu propriétaire 100% Fondation Napoléon usufruitière à 100%)	25 M€	550 K€
- Actifs immobiliers (Fondation de France nu propriétaire 100% Fondation de France usufruitière à 20% Fondation Napoléon usufruitière à 80%)	33 M€	450 K€

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimé et déclaré à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe précédent « III - Fonds Propres »

Tableau des mouvements des immobilisations

	DEBUT exercice	Acquisitions	Diminutions	FIN exercice
IMMOBILISATION INCORP.	5 335 716 €	0 €	0 €	5 335 716 €
AUTRES IMMOBILISATION CORP.	8 937 454 €	210 001 €	647 606 €	8 499 849 €
TOTAL GENERAL	14 273 170 €	210 001 €	647 606 €	13 835 565 €

Acquisitions de l'exercice :

- Acquisition de livres	3 000 €
- Mobilier	106 865 €
- Informatique	65 643 €
- Agencement	34 495 €
Total	210 003 €

Sorties de l'exercice

- Immobilisations Haussmann	645 456 €
Total	645 456 €

VI - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont composées :

- d'un prêt pour l'édition de l'ouvrage de Jean Garrigoux de 6 000 €.

VII - AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 24 789 € :

- calculée au taux de 12,5 % linéaire pour les agencement du siège social
- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 41.66 % ou 50 % en dégressif pour le matériel informatique, sauf acquisitions 2005 qui sont amorties linéairement au taux de 33.33 %.
- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- Napoléonica la revue a été amortie en totalité sur l'exercice.

Tableau des mouvements des amortissements

	DEBUT Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	FIN Exercice
IMMOBILISATION INCORP.	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES IMMO. CORP.	1 031 142 €	24 789 €	630 987 €	424 944 €
TOTAL GENERAL	1 031 142 €	24 789 €	630 987 €	424 944 €

VIII - PROVISIONS

Tableau des provisions

	DEBUT Exercice	Dotations	Reprises	FIN Exercice
PROVISION POUR RISQUES	87 114 €	0 €	87 114 €	0 €
PROVISION DEPRECIATION TITRES	410 572 €	76 878 €	283 652 €	203 798 €
TOTAL GENERAL	497 686 €	76 878 €	370 766 €	203 798 €

La provision de 87 114 euros pour litiges a été entièrement utilisée suite au règlement définitif du dossier Groupama.

IX - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

CREANCES et DETTES	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	52 205 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	2 295 €
Total Produits à recevoir	54 500 €
CHARGES CONSTATEES D AVANCE (exploitation)	2 808 €
Total charges constatées d'avance	2 808 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	0 €
FOURNISSEURS	59 557 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	212 046 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	29 565 €
DIVERS	948 €
Total Dettes à payer	302 116 €
PRODUITS CONSTATES D AVANCE (exploitation)	0 €
Total Produits constatés d'avance	0 €

X - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 76 878 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 283 652 €.

Evaluation au bilan Prix du marché

ACTIONS FRANCAISES	1 210 485 €	1 098 476 €
ACTIONS ETRANGERES	2 596 204 €	3 328 683 €
FCP AMADEIS	1 610 750 €	1 647 671 €
	<u>5 417 439 €</u>	<u>6 074 830 €</u>

XI - VENTILATION DE L'FFECTIF MOYEN

Personnel Salarié	
Cadres	4
Employés	5

Total	9
Inscrits 31/12/11	11

XII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIII - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 191 099 € au 31 décembre 2012. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

XIV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 4 208 heures en 2012, soit l'équivalent de trois personnes employées à temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation hors bilan des contributions volontaires des bénévoles à 63 120 € en 2012, contre 90 720 € en 2011.

XV - PROJET ASSOCIATIF

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES*

11-13, avenue de Friedland
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

FONDATION NAPOLEON

7, rue Geoffroy Saint-Hilaire

75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

F4

Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES*

11-13, avenue de Friedland
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

FONDATION NAPOLEON

7, rue Geoffroy Saint-Hilaire

75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **FONDATION NAPOLEON**, Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 novembre 1987, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes



Frédéric BEAUJARD

Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES*

11-13, avenue de Friedland
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

FONDATION NAPOLEON

7, rue Geoffroy Saint-Hilaire

75005 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012



Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES*

11-13, avenue de Friedland
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

FONDATION NAPOLEON

7, rue Geoffroy Saint-Hilaire

75005 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Subventions accordées à l'Association du SOUVENIR NAPOLEONIEN

Personnes intéressées :

- le Docteur Anne-Marie Desbordes, administrateur de votre fondation, et membre du comité directeur du Souvenir Napoléonien jusqu'au 13 décembre 2012 ;
 - Monsieur Christian Fileaux, vice-président de votre fondation, et Président du Souvenir Napoléonien jusqu'au 5 mai 2012 ;
 - Monsieur Alain Pigeard, secrétaire de votre fondation, et Président du Souvenir Napoléonien à compter du 5 mai 2012 ;
 - Monsieur Jacques Macé, trésorier adjoint de votre fondation, et administrateur de la Fondation Napoléon en tant que représentant du Souvenir Napoléonien ;
 - Monsieur Gérard Moyaux, administrateur de la Fondation Napoléon en tant que représentant du Souvenir Napoléonien ;
 - le docteur Jacques Palombo, administrateur de votre fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien, et vice-président du Souvenir Napoléonien.
-
- Au titre de la subvention de fonctionnement de l'Association, un mécénat sera alloué par la Fondation pour un montant de 90 000 € au titre de l'exercice 2013 pour la partie fixe auxquels s'ajouteront 10 000 € sur projet colloque 2013.
 - Au titre de la subvention de la Revue du Souvenir Napoléonien, un mécénat sera alloué par la Fondation pour un montant total de 160 000 € au titre de l'exercice 2013.

Ces conventions sont sans effet sur l'exercice 2012.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012.

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Fondation, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Subventions accordées à l'Association du SOUVENIR NAPOLEONIEN

Personnes intéressées :

- le Docteur Anne-Marie Desbordes, administrateur de votre fondation, et membre du comité directeur du Souvenir Napoléonien jusqu'au 13 décembre 2012 ;
 - Monsieur Christian Fileaux, vice-président de votre fondation, et Président du Souvenir Napoléonien jusqu'au 5 mai 2012 ;
 - Monsieur Alain Pigeard, secrétaire de votre fondation, et Président du Souvenir Napoléonien à compter du 5 mai 2012 ;
 - Monsieur Jacques Macé, trésorier adjoint de votre fondation, et administrateur de la Fondation Napoléon en tant que représentant du Souvenir Napoléonien ;
 - Monsieur Gérard Moyaux, administrateur de la Fondation Napoléon en tant que représentant du Souvenir Napoléonien ;
 - le docteur Jacques Palombo, administrateur de votre fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien, et vice-président du Souvenir Napoléonien.
- Au titre de la subvention de fonctionnement de l'Association, un mécénat a été alloué par la Fondation pour un montant de 125 000€ au titre de l'exercice 2012.
 - Au titre de la subvention de la Revue du Souvenir Napoléonien, un mécénat a été comptabilisé par la Fondation pour un montant total de 181 968 €, soit 180 000 € au titre de l'exercice 2012 et 1 968 € au titre des exercices antérieurs.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2011, dont le compte-rendu a été approuvé par le Conseil d'Administration du 20 juin 2012.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes



Frédéric BEAUJARD